

Montpellier, Jeudi 13 décembre 2018

ELECTIONS

Elections municipales partielles complémentaires dans la commune de Tressan

Suite au décès de Monsieur Jacky Galabrun, maire, le 23 novembre 2018 et à la démission de 4 conseillers municipaux entre novembre 2015 et août 2017, le conseil municipal de Tressan a perdu le tiers de ses membres.

Conformément à l'article L.258 du code électoral il convient de procéder à une élection municipale partielle complémentaire afin de pourvoir les 5 sièges vacants.

Les électeurs et électrices de la commune de Notre Dame de Londres, sont donc convoqués, par arrêté préfectoral du 7 décembre 2018, en vue de procéder à une élection partielle complémentaire :

Au 1^{er} tour le **dimanche 20 janvier 2019**
en cas de second tour le **dimanche 27 janvier 2019**

Les déclarations de candidature devront être déposées à la Sous-préfecture de Lodève, avenue de la République, sur rendez-vous par mail à l'adresse suivante : sp-elections-lodeve@herault.gouv.fr

Pour le premier tour de scrutin : du mercredi 9 janvier au vendredi 11 janvier de 9h à 16h, du lundi 14 janvier au mercredi 16 janvier de 9h à 16h et le jeudi 17 janvier de 9h à 18h.

Le cas échéant, pour le second tour de scrutin : Les candidats qui ne se seraient pas présentés au premier tour peuvent déposer leur candidature si le nombre de candidats présents au premier tour est inférieur au nombre de sièges à pourvoir (soit 5) : le lundi 21 janvier de 9h à 16h et le mardi 22 janvier de 9h à 18h.